

Le budget—M. Regan

Finalement, le gouvernement fédéral devra s'efforcer de prendre des décisions plus efficaces et inviter le plus grand nombre d'intéressés possible à participer à l'élaboration de mesures relatives à l'enseignement postsecondaire et au développement des ressources humaines. Cette révision a porté, entre autres, sur le processus décisionnel dans le domaine du développement des ressources humaines, car, trop souvent, on manque de mécanismes permettant à tous les intéressés de participer à ce processus. Les deux rapports des groupes de travail parlementaires déjà mentionnés traitent des problèmes ici en jeu. Les recommandations contenues dans ces rapports feront l'objet d'un examen approfondi.

Pour l'immédiat, j'entreprends une étude détaillée sur l'aide que le gouvernement fédéral accorde pour l'enseignement postsecondaire. J'ai l'intention de consulter les provinces, les organismes d'enseignement supérieur, ainsi que les organisations d'étudiants et de professeurs, en vue d'établir une formule qui donne à tous les intéressés la possibilité de participer à l'élaboration de la politique fédérale dans ce domaine et de faire en sorte qu'une influence nationale plus forte s'exerce sur le processus de la prise des décisions dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. J'ajoute ici que nous désirons vivement renforcer la participation du secteur privé dans ce processus.

Je termine en vous faisant part d'une chose que m'ont dite des étudiants et des représentants de collèges et d'universités au sujet de l'avenir du système d'enseignement postsecondaire au Canada. Tous savent que des changements s'imposent, que pour répondre aux besoins de son temps le régime ne peut se cantonner dans l'immobilisme, pas plus aujourd'hui que dans le passé. C'est un système qui s'est développé et qui a évolué à mesure que les besoins du pays l'ont exigé. Il y a eu réduction des dépenses consacrées à l'enseignement postsecondaire dans certaines provinces et certains aspects du système montrent des signes de dégradation. Le gouvernement fédéral reconnaît les difficultés auxquelles on fait face et nous sommes déterminés à aider à les surmonter.

● (1630)

Le gouvernement fédéral, le gouvernement du Canada, n'effectuera pas de coupures dans le budget qu'il consacre aux programmes de développement des ressources humaines. Il y voit une grande priorité pour assurer dans l'avenir le bien-être et la richesse de notre pays et de nos concitoyens. En effet, en opérant ces changements qui assureront que des fonds fédéraux seront véritablement consacrés à l'enseignement, et en encourageant les autres paliers de gouvernement à maintenir une part équitable du financement, les initiatives fédérales pourraient faire augmenter l'ensemble des fonds consacrés au développement des ressources humaines au Canada. De plus, le gouvernement fédéral est disposé à envisager de raffermir ses programmes pour aider les étudiants qui sont aux prises avec des difficultés financières légitimes. En temps d'inflation, cela peut poser un problème particulier.

Pour ce qui est des possibilités d'accès à l'enseignement postsecondaire, je tiens à souligner que les disparités régionales sont un motif de préoccupation, du fait que, pour une raison ou une autre, certaines régions et provinces canadiennes n'ont pu

produire dans une même proportion que d'autres des diplômés d'université et des travailleurs hautement spécialisés. Voilà un autre problème à résoudre.

J'estime en outre que la formule de répartition de l'aide financière a peut-être été injuste envers certaines provinces vers lesquelles les étudiants d'autres régions ont afflué. Un ajustement est inévitable et nécessaire. Le régime d'enseignement postsecondaire doit demeurer souple s'il veut répondre aux besoins changeants de l'économie et de la société canadiennes.

Tous les pays industrialisés font face à des défis majeurs dans le domaine du développement des ressources humaines. Le Canada n'est pas un cas isolé. Les pays sont nombreux qui doivent aussi réévaluer et modifier leur politique. Lors d'une récente conférence des pays de l'OCDE, par exemple, les participants ont discuté des problèmes communs nés du resserrement des budgets des établissements d'enseignement postsecondaire, en quête de solutions qui leur permettent de continuer à répondre aux besoins de la société et à la demande croissante de services d'enseignement aux adultes.

Au Canada, nous sommes en très bonne posture pour relever ces défis et pour tirer parti des possibilités qui s'offrent à nous. Notre système postsecondaire s'est développé de façon remarquable dans les années soixante et malgré certains revers, il demeure solide dans l'ensemble. Le Canada fait figure de pionnier dans bien des techniques qui font évoluer l'enseignement et la formation. Grâce à l'abondance de ses ressources naturelles et aux avantages économiques que lui procure une population active qualifiée, le Canada est extrêmement fort.

Sur le plan culturel, nous profitons des avantages qu'offrent un système éducatif fort, de niveau élevé et un pays où les diplômés peuvent vivre et travailler dans un milieu multiculturel et bilingue, doté d'un solide réseau d'institutions à caractère socio-culturel. Le resserrement des liens nationaux et la prospérité des Canadiens dépendent du succès de notre attitude collective à l'égard de la mise en valeur des ressources humaines. Le gouvernement fédéral est décidé à jouer un rôle important et à prendre ses responsabilités dans cette expérience collective. Je l'ai déjà signalé, nous tenons beaucoup à ce que les provinces assument leurs responsabilités.

Le message qu'il faut retirer de ce budget en matière d'enseignement, c'est que le gouvernement du Canada s'engage à améliorer l'enseignement postsecondaire. Il lui accorde une haute priorité. Il est décidé à exiger que les provinces en fassent autant.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'aurais deux choses à régler. D'abord, le temps de parole du ministre est écoulé. Et c'est pourquoi il me faudrait le consentement de la Chambre pour qu'on puisse lui poser une question.

Il a également été proposé de permettre au président du Conseil privé (M. Pinard) d'intervenir maintenant pour faire un rappel au Règlement. Voilà pourquoi, si les députés y consentent, nous pourrions couper court à la question et donner immédiatement la parole au président du Conseil privé.